Paiements Mobiles :
Le « compte-événements »

Le « compte-événements » est un produit inédit destiné à favoriser l'épargne non seulement dans certains pays du Sud où sont appliqués de temps en temps des programmes d'ajustement structurel, mais sous tous les cieux, puisque même dans les pays développés, on rencontre des personnes qui vivent au jour le jour et qui de toute évidence n'hésiteront pas à se servir d'un moyen qui leur donnera, mieux que ceux qui existent déjà, la possibilité de faire par moments un tant soit peu des économies.

En un mot, dans les contrées où il sera exploité, le « compte-événements » favorisera l'épargne de manière très satisfaisante ; autrement dit, en détournant le public, dans une certaine mesure, du compte d'épargne et du compte courant, sans faire abstraction des tontines africaines, lesquelles sont justement très célèbres en Afrique.

Pour être tout à fait intelligible, le présent document a pour fil d'Ariane une sorte d'interview (**Q** = Question & **R** = Réponse).

- **Q** : Comment fonctionnera le **« compte-événements »** ?

- **R** : L'exploitation de ce projet nécessitera une application, puisque le **« compte-événements »** s'inscrit dans le champ des paiements mobiles. Sa particularité résidera en ce que, hormis la possibilité qui sera offerte chaque jour à ses détenteurs de recevoir des transferts d'argent, de vérifier leurs soldes, de faire des dépôts et de changer leurs codes secrets, ceux-ci ne pourront effectuer d'autres opérations telles que l'envoi et le retrait d'argent, sans tout d'abord déterminer à cet effet, quant à chacun d'entre eux, une période qui sera mise en vigueur automatiquement. Exemple : du 12 août au 10 septembre 2020. Cette caractéristique émanant des **tirelires**, elle permettra à chaque épargnant de préparer sereinement certaines occasions importantes : La rentrée scolaire dans les pays où l'école n'est pas gratuite, le renouvellement d'un bail, un voyage plus ou moins long, l'acquittement d'une dette, une naissance, etc.

- **Q** : Chaque détenteur d'un **« compte-événements »** aura-t-il la possibilité de s'en servir de façon répétitive ?

- **R** : Bien sûr, car avant l'expiration de la période qui aura été jugée favorable par un épargnant (Exemple à titre de rappel : la période du 12 août au 10 septembre 2020), ce dernier aura la possibilité d'en fixer une autre, pour un autre **événement**. S'il ne le fait pas, un message qu'il aura la latitude de bloquer le lui rappellera. Par ailleurs, afin qu'il soit plus efficace, le **« compte-événements »**, digne d'être appelé en plus **« compte-tirelire »**, fonctionnera sur la base de deux sous-comptes : le sous-compte **principal** et le sous-compte **courant**. Le sous-compte qualifié de **principal** sera à proprement parler le **« compte-événements »** ou le **« compte-tirelire »**, en effet il fonctionnera exactement comme indiqué précédemment. Le sous-compte **courant** quant à lui fonctionnera de manière tout à fait ordinaire, c'est-à-dire comme aujourd'hui. Par conséquent, les épargnants, pour s'en servir, ne se soumettront pas au préalable à une disposition particulière. Sur la même lancée, l'utilisation éventuelle d'une carte par un épargnant ne concernera en principe que son sous-compte **courant**.

- **Q**: Comment chaque épargnant mettra-t-il à profit les deux sous-comptes (le sous-compte **principal** et le sous-compte **courant**) de son **« compte-événements »** ?

- **R** : Un épargnant qui entendra faire un dépôt d'un montant par exemple de 400 €, sera en mesure de répartir à sa guise cette somme. Exemple : la somme de 300 € sera déposée dans son sous-compte **principal**, en vue d'un événement ; et 100 € dans son sous-compte **courant**. Cette caractéristique témoignant l'ambivalence du **« compte-tirelire »** ou le **« compte-événements »**, elle sera sans nul doute un atout incomparable au profit de toute entreprise qui exploitera le projet.

- **Q** : Peut-on dire sans risquer de se tromper que le **« compte-événements »** ou le **« compte-tirelire »** détournera dans une certaine mesure le public du compte d'épargne et du compte courant, sans faire abstraction des tontines africaines ?